

## **Licence Professionnelle en Sciences Agronomiques**

### **1. Identification de la formation**

- Etablissement : Institut Supérieur Polytechnique Internationale Obiang Nguema Mbasogo (ISPI-ONM) du Burkina Faso
- Domaine de formation : Sciences Agronomiques
- Mention : Sciences et Techniques de Productions Végétales et Sciences et Techniques de Productions Animales
- Grade : Licence Professionnelle
- Durée de la formation : 6 semestres

### **2. Objectifs de la formation**

#### **2.1. Objectif général**

Cette formation vise à répondre à une demande de plus en plus forte de Techniciens de niveau supérieur polyvalents participant à la responsabilité de l'étude et de l'exécution des travaux agricoles. Dans un contexte de mondialisation où les entreprises sont soumises à une concurrence de plus en plus forte, il est fondamental de promouvoir le secteur primaire qui reste et demeure une véritable source de richesse et d'épanouissement, gage de tout développement durable.

#### **2.2. Objectifs spécifiques**

De façon générale, à la fin de leur formation, les apprenants doivent être capables entre autres de :

- mieux maîtriser les notions de base dans le domaine agronomique ;
- pouvoir déterminer et de comprendre les processus gouvernant la croissance puis le développement et la production des végétaux cultivés sous des conditions déterminées du milieu environnant (environnement physique et biotique) ;
- maîtriser les éléments de base de réalisation des études pédologiques ;
- être en mesure de maîtriser les aspects d'anatomie, de structure, de physiologie, de reproduction et des interactions existant entre les différents membres d'une communauté végétale et animale ;

- accéder aux différents concepts en matière du droit rural et de maîtriser la législation foncière du Bénin ;
- être aguerris pour comprendre le règlement des différends dans le monde rural ;
- pouvoir déterminer et comprendre les processus gouvernant l'apparition des gènes, de l'ADN, de la synthèse des protéines et bien d'autres ;
- différencier les insectes utiles et ceux nuisibles à l'agriculture ;
- respecter les principes et les techniques de gestion des groupes d'insectes et mesurer leur impact sur l'environnement et sur l'économie ;
- définir une aire protégée et maîtriser la classification des aires protégées selon l'IUCN ;
- décrire les différentes formes de production aquacole et particulièrement la pisciculture ;
- donner les caractéristiques physico-chimiques d'une eau piscicole et de décrire sans difficulté les types d'infrastructures en aquaculture ;
- reconnaître les différents engins et techniques de pêche et d'alimenter les poissons ;
- être plus efficace sur le terrain et lors des travaux pratiques en laboratoire ;
- conseiller les agents du développement rural et les agriculteurs sur le terrain ;
- rédiger un mémoire diagnostic et si possible un mémoire projet en l'occurrence un Projet Communautaire d'Action Sociale (PCAS) ;
- rédiger un protocole de recherche et un article scientifique.

Le titulaire du diplôme de Licence Professionnelle en Productions Végétales possède une compréhension globale de l'exploitation agricole et plusieurs compétences :

- Exploitant : il conduit un système de production spécialisé. Il choisit le système et les outils d'enregistrement et de suivi de la production. Il interprète les résultats et adapte en conséquence ses méthodes de travail. Ce professionnel prend les décisions économiques.
- Conseiller : dans le domaine des productions végétales, il répond aux demandes de chefs d'entreprise, d'exploitation ou de cultures, ou de tout autre organisme agricole. Il conseille en matière de choix de culture ou de variétés. Il conseille également sur la gestion des facteurs de production.
- Il peut aussi assurer la conduite d'une petite unité d'expérimentation et la liaison avec les organismes, entreprises et instituts concernés.
- L'enseignement accorde une place importante aux décisions techniques en fonction de différents facteurs (la connaissance des sols et du climat, le contexte économique, le développement durable des productions). Il porte aussi sur la biologie végétale, la physiologie de la reproduction, les itinéraires techniques en productions agricoles.

Le titulaire du diplôme de Licence Professionnelle en Productions Animales forme aux métiers de l'élevage : conseiller technique d'exploitants ou responsable d'exploitation, et a pour objectif d'optimiser la production de lait ou de viande en termes de qualité et de rentabilité ainsi que la gestion post récolte de ces productions. L'activité principale de ce technicien supérieur est le conseil. Il doit être en mesure de répondre aux demandes d'appui technique exprimées par un chef d'exploitation, un chef d'entreprise ou tout organisme agricole spécialisé en productions animales. Il peut également :

- Participer à l'élaboration de documents de référence sur des dossiers techniques et/ou économiques grâce à la collecte et au traitement des informations nécessaires à la conduite d'une production ou à la commercialisation des productions animales,
- Assurer la conduite d'un système de production animale spécialisé en décidant du système d'élevage ou de la commercialisation.

Il travaille dans l'industrie laitière ou des viandes, la collecte, le négoce, l'alimentation animale, le contrôle de performance, l'insémination artificielle et plus rarement le machinisme, la recherche.

### **3. Débouchés**

Le titulaire de la Licence Professionnelle en Sciences Agronomiques, Mention-Productions Végétales peut exercer des fonctions de production agricole (exploitant ou chef de cultures), ou de conseiller agricole.

Il peut également occuper un emploi dans les organismes para-agricoles : entreprises de services ; groupements de producteurs, coopératives ; chambres d'agriculture ; instituts de recherche ; établissements de production de semence.

Le responsable d'élevage est amené aussi à travailler dans une exploitation. Les conseillers, contrôleurs et commerciaux trouvent des emplois dans le cadre des coopératives, des associations et des syndicats agricoles, des centres de gestion et des GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun) qui sont en plein essor dans bien de pays africains.

Un titulaire de la Licence Professionnelle en Sciences Agronomiques, peut postuler dans les structures suivantes :

- ONG et Structures internationales à vocation agricole ;
- Fermes d'Etat ou privées ;
- Laboratoires d'analyse ;
- Centres de Recherche Agricole (CRA) ;
- Structures étatiques (Ministères en charge de l'agriculture et des ressources animales).

#### **4. Durée de la formation**

Cette offre de formation comporte deux parcours à savoir :

- La Licence Professionnelle en Sciences Agronomiques, mention : Productions Végétales ;
- La Licence Professionnelle en Sciences Agronomiques, mention : Productions Animales.

La durée de la formation est de six (6) semestres d'études et de 30 crédits par semestre, soit au total 180 crédits.

Les unités d'enseignement sont capitalisées en crédits. Un semestre est comptabilisé pour 30 crédits. Le diplôme de Licence est obtenu par validation des 6 semestres et nécessite donc l'obtention de 180 crédits.

#### **5. Profil d'entrée/Public cible**

La Licence Professionnelle en Sciences Agronomiques à l'ISPI-ONM est accessible à :

- Tout titulaire d'un baccalauréat (série C, D, E) ou tout autre diplôme équivalent ;
- Tout titulaire d'un baccalauréat technique agricole.

#### **6. Modalités d'admission**

L'admission est faite sur étude de dossier. Les dossiers de candidature, adressés au Directeur de l'ISPI-ONM, sont déposés au secrétariat de l'établissement. Ils devront inclure les pièces suivantes :

- une copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif;
- une copie légalisée de la carte d'identité ou du passeport ;
- un curriculum vitae (CV) détaillé ;
- une lettre de motivation adressée au directeur de l'Institut ;
- une attestation de bourse ou un justificatif des moyens de paiement;
- deux photos d'identité ;
- une quittance de frais d'étude de dossier ;
- une copie légalisée du relevé de notes du BAC.

#### **7. Méthode d'évaluation et conditions de validation des UE**

Les unités d'enseignement (UE) sont évaluées conformément aux textes du LMD en vigueur au Burkina Faso. Toute UE inférieure à 3 crédits comporte une seule évaluation qui intervient au maximum deux semaines après la fin de l'enseignement. Les UE de plus de 3 crédits comportent deux évaluations. Dans ce cas, la moyenne de l'UE est obtenue par la somme arithmétique pondérée des coefficients (crédits) de ces deux évaluations.

Le succès à une UE est sanctionné par une note globale supérieure ou égale à 10/20. Toute UE validée se conserve à vie. Chaque UE pourra s'obtenir avec les côtes et mentions suivantes :

- COTE A : Excellent (18 à 20/20) ;
- COTE B : Très Bien (16 à < 18/20) ;
- COTE C : Bien (14 à < 16/20) ;

- COTE D : Assez Bien (12 à < 14/20) ;
- COTE E : Passable (10 à <12/20).

L'admission définitive à la licence est prononcée pour les étudiants ayant validé les 6 semestres, après la soutenance du mémoire de stage devant un jury constitué selon les règles en vigueur au Burkina Faso. La soutenance du mémoire est conditionnée au succès dans les épreuves écrites (S1-S5). A l'issue de la soutenance, le grade de Licence professionnelle en Sciences agronomiques sera décerné avec les mentions ci-après obtenues en faisant la moyenne arithmétique des notes du S5 et du S6 :

- Excellent (18 à 20/20) ;
- Très Bien (16 à < 18/20) ;
- Bien (14 à < 16/20) ;
- Assez Bien (12 à < 14/20) ;
- Passable (10 à < 12/20).

## **8. Ressources**

### **8.1. Ressources Humaines**

La mise en œuvre de la formation nécessite un encadrement par un personnel enseignant qualifié. Les enseignants de l'ISPI-ONM sont soit permanents soit vacataires. Dans tous les cas, ils sont recrutés en fonction de leur compétence et expérience dans leurs domaines de spécialisation conformément aux textes en vigueur au Burkina Faso. Les vacataires sont des professionnels venant de diverses structures :

- Universités publiques et privées du Burkina Faso et du Benin
- Instituts du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique du Burkina Faso (INERA)

Un partenariat existe entre l'ISPI-ONM et l'UPI-ONM du Benin pour la mutualisation de certaines ressources humaines.

### **8.2. Equipements Pédagogiques**

Pour faciliter l'animation des cours, l'ISPI-ONM dispose de :

- plusieurs appareils rétroprojecteurs ;
- plusieurs vidéos projecteurs ;
- 1 salle informatique de 20 places ultra modernes équipée de 20 micro-ordinateurs portatifs pour les cours;

Un partenariat sera également développé avec les autres IES pour la mutualisation des laboratoires de travaux pratiques et autres équipements spécialisés.

## **9. Programme**

Le programme détaillé de chaque niveau de la licence et de chaque semestre figure ci-dessous. Les enseignements des niveaux L1 et L2 sont communs aux deux parcours avec une spécialisation en L3 soit en productions végétales soit en productions animales

